

2010/2154 - Revitalisation des commerces de proximité : deuxième phase de l'opération urbaine Lyon 4e - Approbation de conventions (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 08/02/2010, p. 0200)

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

Mme FONDEUR Marie-Odile, rapporteur : Monsieur le Maire et chers Collègues, il s'agit donc de la deuxième phase du FISAC, de revitalisation des commerces de proximité dans le 4^e arrondissement. C'est l'approbation d'une convention avec l'Association « Côté Croix-Rousse ».

Donc, depuis janvier 2007, le 4^e arrondissement s'inscrit dans un dispositif d'opération urbaine qui vise à structurer et développer le tissu commercial et artisanal.

Le bilan plus que positif de la phase 1 a conduit l'ensemble des partenaires à décider le lancement d'une seconde phase pour la période 2010-2011-2012.

Cette seconde phase permettra de poursuivre la stratégie de communication interne externe pour l'Association, de renforcer l'attractivité globale de la Croix-Rousse, d'accompagner les transmissions et cessations d'activités, de sensibiliser les commerçants dans une réflexion sur l'importance de l'architecture lumière des vitrines, tout un programme d'actions dont le budget total s'élèvera à 378 904 euros.

Je profite de ce dossier pour valoriser le dynamisme de cette association qui a su renforcer l'attractivité du plateau de la Croix-Rousse. Je vous remercie.

Mme GOUZOU-TESTUD Guylaine, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, j'ai souhaité prendre la parole sur ce dossier car il me semble d'un intérêt majeur, comme vous l'avez dit Madame Fondeur, pour renforcer l'attractivité économique du Plateau de la Croix-Rousse. Et je salue le travail élaboré.

Nous souhaitons tous favoriser la venue de nouveaux acteurs économiques en créant un pôle commercial innovant, et je voudrais dire que la démarche Lyon, ville équitable et durable que nous avons lancée avec le Maire et Président du Grand Lyon le 12 février dernier, y participe pleinement aujourd'hui.

Huit entreprises commerciales sont d'ailleurs déjà labélisées sur le plateau de la Croix-Rousse. La CCI, partie prenante du label « Lyon, ville équitable et durable » sur la question de la restauration et du tourisme de proximité, nous accompagne. Sur tous les arrondissements lyonnais, tous les ingrédients sont réunis pour intégrer la démarche « Lyon, ville équitable et durable » à ces programmes de revitalisation, et je m'en réjouis.

Car le label Lyon, ville équitable et durable, n'est pas hors sol. Il concerne les entreprises et les commerces qui ont engagé une démarche globale de développement durable sur notre territoire. Une démarche responsable et innovante, une démarche économique d'avenir.

Pour finir, je dois le préciser : Lyon, ville équitable et durable, ce ne sont pas 88 entreprises sur le territoire lyonnais, mais un processus lancé qui s'intensifie et correspond à une dynamique significative sur notre territoire. Depuis le 12 février, bon nombre de dossiers continuent à nous arriver et il me semble logique de rejoindre les programmes économiques de revitalisation.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)